

# Table des matières

Remerciements.....	9
Préface.....	11
Liste des principales abréviations .....	13
Sommaire .....	17
Introduction.....	19

## **PREMIÈRE PARTIE LA NOTION D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE ET LA THÉORIE DE LA REPRÉSENTATION**

<b>Titre 1. L'action pour le compte d'autrui de l'intermédiaire financier, essence du mécanisme de la représentation .....</b>	<b>59</b>
<b>Chapitre 1. L'exercice des droits subjectifs d'autrui,     traduction technique de l'action dans l'intérêt d'autrui .....</b>	<b>61</b>
Section 1. Correspondance entre l'intérêt du sujet et la notion de droit subjectif.....	62
I. Correspondance entre l'expression d'un intérêt et l'exercice d'un droit subjectif.....	62
A. Notion d'intérêt .....	62
1. Juridicité de l'intérêt.....	63
2. Traduction technique de l'intérêt.....	63
B. Rôle de l'intérêt dans la théorie de l'acte juridique.....	66
1. L'expression d'un intérêt, essence de la volonté juridique .....	66
2. L'exercice d'un droit subjectif, traduction technique de l'expression d'un intérêt.....	69
a. Le droit subjectif, une prérogative d'action .....	70
b. Le droit subjectif, une prérogative d'action ayant pour objet l'expression de l'intérêt du sujet .....	71
II. Identification des droits subjectifs dans l'intermédiation financière.....	74
A. Titres financiers.....	75
1. Appropriation des titres financiers.....	75
2. Exercice du droit de propriété.....	81
B. Contrats financiers .....	84
1. Les droits conférés par la position à terme .....	85
a. Les droits d'option.....	85
b. Les droits fermes.....	87
2. Les droits conférés sur la position à terme .....	90
C. Actifs numériques .....	94
1. Identification des actifs numériques .....	95

2.	Identification des droits subjectifs sur les actifs numériques .....	99
a.	Les droits subjectifs afférents aux jetons.....	99
b.	Les droits subjectifs afférents aux crypto-monnaies.....	101
a	Analyse patrimoniale des crypto-monnaies .....	101
β	Analyse monétaire des crypto-monnaies.....	102
Section 2.	Dissociation entre la titularité et l'exercice des droits subjectifs .....	105
I.	Principe de la dissociation entre la titularité et l'exercice des droits subjectifs.....	105
II.	Application de la dissociation entre la titularité et l'exercice des droits subjectifs.....	107
A.	Incomplétude de la volonté du donneur d'ordres .....	107
B.	Expression par l'intermédiaire financier de l'intérêt du donneur d'ordres .....	111
1.	Exécution d'ordres .....	112
2.	Gestion de portefeuille .....	117
Conclusion du Chapitre 1 .....		121
 <b>Chapitre 2. L'exercice des droits subjectifs d'autrui, justification à l'imputation des effets de l'action pour le compte d'autrui.....</b>		
Section 1.	Corrélation entre la titularité du droit subjectif et l'imputation des effets de l'action.....	124
I.	Principe de la corrélation entre la titularité du droit subjectif et l'imputation des effets de l'action.....	124
II.	Critique de la dissociation entre la titularité du droit subjectif et l'imputation des effets de l'action .....	127
Section 2.	Spécification du pouvoir de représentation à l'aune de la corrélation entre la titularité du droit subjectif et l'imputation des effets de l'action.....	131
I.	L'exercice des droits subjectifs d'autrui, assise spécifique de l'imputation des effets de l'action du représentant .....	132
A.	Processus d'imputation des effets de l'action du représentant.....	132
1.	Identification du processus d'imputation des effets de l'action du représentant.....	132
a.	Exercice d'un pouvoir par le représentant.....	132
b.	Exercice d'un pouvoir ayant pour assise les droits subjectifs du représenté .....	134
2.	Illustration du processus d'imputation des effets de l'action du représentant.....	136
a.	Le mandat et les institutions apparentées .....	136
b.	La représentation des personnes morales .....	138
c.	L'action oblique .....	142
B.	Processus d'imputation des effets de l'action de l'intermédiaire financier .....	145
1.	Identification du processus d'imputation des effets de l'action de l'intermédiaire financier .....	145

2. Explication du processus d'imputation des effets de l'action de l'intermédiaire financier .....	149
II. L'exercice des droits subjectifs d'autrui, assise exclusive de l'imputation des effets de l'action du représentant .....	150
A. Les pouvoirs sans représentation.....	152
1. Les pouvoirs exercés dans la communauté conjugale .....	152
2. Les pouvoirs exercés dans la fiducie .....	155
B. Les pouvoirs exercés dans les fonds communs de placement.....	157
1. Nature juridique des fonds communs de placement .....	157
2. Pouvoirs exercés dans le cadre de la gestion des fonds communs de placement.....	159
Conclusion du Chapitre 2 .....	165
Conclusion du Titre 1 .....	167
<b>Titre 2. L'action en nom propre de l'intermédiaire financier, variable d'ajustement du mécanisme de la représentation .....</b>	<b>169</b>
<b>Chapitre 1. Analyse critique de l'absence de représentation en cas d'action en nom propre de l'intermédiaire financier ....</b>	<b>171</b>
Section 1. La confidentialité de l'opération de commission.....	171
I. Une justification classique de l'absence de représentation.....	171
A. L'exigence de révélation de l'identité du représenté.....	172
B. L'exclusion de la représentation en raison de la confidentialité de l'opération de commission.....	173
1. Droit commun de la commission.....	173
2. Intermédiation financière.....	175
a. Le secret professionnel en matière d'intermédiation financière	175
b. L'absence de représentation déduite du secret professionnel en matière d'intermédiation financière .....	176
II. Une justification insuffisante de l'absence de représentation.....	177
A. Une exigence de révélation de l'identité du représenté liée à la doctrine de l'autonomie de la volonté .....	177
1. Une considération exacerbée de la personne du représenté.....	177
2. Une exigence dictée par la doctrine de l'autonomie de la volonté ..	179
B. Une corrélation entre la confidentialité de l'opération et l'absence de représentation contrariée en droit positif.....	181
1. Relativisation du lien entre la confidentialité de l'opération de commission et l'engagement en nom propre du commissionnaire .....	181
2. Relativisation du lien entre la confidentialité de l'opération de commission et l'absence de représentation .....	183
Section 2. La sécurité des marchés financiers.....	185
I. L'action en nom propre des intermédiaires financiers, gage de sécurité des opérations de marché .....	185
A. Exécution d'ordres pour le compte de tiers .....	186
B. Conservation d'actifs financiers pour le compte de tiers .....	187
1. Le rattachement de la conservation d'actifs financiers au contrat de dépôt.....	188

a. Dépôt et obligation de recourir aux services d'un conservateur.....	188
b. Dépôt et nature juridique des actifs conservés.....	189
2. L'accomplissement par le conservateur d'actes juridiques pour le compte d'autrui en son propre nom.....	192
a. Présentation des modalités d'administration des titres financiers.....	193
b. Incidence des modalités d'administration des titres financiers sur l'accomplissement par le conservateur d'actes juridiques pour le compte d'autrui .	199
II. L'action en nom propre des intermédiaires financiers, source d'un effet de représentation conforme à l'exigence de sécurité des opérations de marché.....	201
A. Contribution de la compensation multilatérale à la sécurité des marchés financiers.....	203
B. Caractérisation d'un effet de représentation en cas de défaillance d'un adhérent compensateur.....	205
Conclusion du Chapitre 1 .....	207

## Chapitre 2. Analyse technique de l'effet de représentation

<b>en cas d'action en nom propre de l'intermédiaire financier</b> .....	209
Section 1. Fondement de l'effet de représentation en cas d'action en nom propre pour le compte d'autrui .....	209
I. Les explications rejetées .....	209
A. Action directe.....	209
B. Pluralité de liens d'obligation .....	211
II. L'explication fondée sur l'analyse dualiste de l'obligation .....	214
A. Présentation de l'analyse dualiste de l'obligation .....	214
B. Application de l'analyse dualiste de l'obligation à l'action en nom propre pour le compte d'autrui .....	216
Section 2. Caractérisation de l'effet de représentation en cas d'action en nom propre pour le compte d'autrui de l'intermédiaire financier .....	221
I. L'intermédiaire financier, sujet du pouvoir de contrainte ( <i>obligatio</i> ).....	221
A. Spécificité du pouvoir de contrainte sur les marchés financiers.....	222
B. Identification de l'intermédiaire financier comme sujet du pouvoir de contrainte ( <i>obligatio</i> ) .....	223
II. Le donneur d'ordres représenté, titulaire du droit à l'avantage économique correspondant à l'exécution de la prestation due ( <i>debitum</i> ) .....	224
A. Attribution temporaire à l'intermédiaire financier de la propriété des titres acquis pour le compte d'autrui dans le cadre de la filière irrévocable en continu du système de règlement et de livraison.....	225
B. Identification du donneur d'ordres représenté comme titulaire du droit à l'avantage économique résultant de la prestation due ( <i>debitum</i> ) .....	228

Conclusion du Chapitre 2 .....	231
Conclusion du Titre 2 .....	233
Conclusion de la Première partie .....	235

## **SECONDE PARTIE LE RÉGIME DE L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE ET LA THÉORIE DE LA REPRÉSENTATION**

<b>Titre 1. L'obligation d'exécuter la mission de l'intermédiaire financier .....</b>	<b>243</b>
<b>Chapitre 1. L'influence de l'action pour le compte d'autrui</b>	
<b>sur l'exécution de la mission de l'intermédiaire financier .....</b>	<b>245</b>
Section 1. L'obligation de diligence de l'intermédiaire financier .....	246
I. La diligence exprimée par le respect des instructions	
du donneur d'ordres .....	247
A. Principe de l'obligation de se conformer aux instructions	
du donneur d'ordres .....	247
1. Diversité des instructions susceptibles d'être émises	
par le donneur d'ordres .....	247
2. Autorité des instructions impératives adressées	
par le donneur d'ordres .....	248
B. Mesure de l'obligation de se conformer aux instructions	
du donneur d'ordres .....	251
1. Reconnaissance d'une faculté d'adaptation au représentant	
destinataire d'instructions impératives .....	251
2. Intransigeance des instructions impératives	
adressées à l'intermédiaire financier .....	252
II. La diligence exprimée par la recherche de la satisfaction	
du donneur d'ordres .....	254
A. Les contrôles préalables à l'exécution de la mission .....	254
1. L'exigence commune à tous les représentants de s'assurer	
de l'efficacité des actes accomplis pour le compte du représenté .....	255
2. L'exigence spécifique à l'intermédiaire financier de s'assurer	
de la couverture des opérations à terme .....	257
a. Controverse sur la traduction technique de la sanction	
du défaut de couverture des opérations à terme .....	258
b. Explication fondée sur la caducité de l'engagement	
insuffisamment couvert .....	262
B. L'exécution de la mission .....	267
1. Les critères de l'exécution diligente de la mission .....	267
2. L'appréciation de la responsabilité de l'intermédiaire	
insuffisamment diligent .....	269
Section 2. L'obligation de loyauté de l'intermédiaire financier .....	273
I. Permissivité apparente du droit de l'intermédiation financière	
en matière de conflits d'intérêts .....	278
A. Le droit de l'intermédiation financière, illustration classique	
de la validité de l'acte juridique avec soi-même .....	278

1.	Interdiction traditionnelle de la contrepartie occulte .....	279
a.	Validité de principe de la contrepartie du représentant .....	279
b.	Prohibition de la contrepartie réalisée à l'insu du représenté.....	280
2.	Validité classique de la double représentation .....	282
B.	Le droit de l'intermédiation financière, exception à la nouvelle prohibition de principe de l'acte juridique avec soi-même.....	285
1.	Prohibition de principe du contrat avec soi-même dans le nouveau droit commun de la représentation .....	285
2.	Institutionnalisation de l'acte juridique avec soi-même en matière d'intermédiation financière.....	286
II.	Rigueur avérée du droit de l'intermédiation financière en matière de conflits d'intérêts.....	290
A.	Exigence d'habilitation de l'action sous l'empire d'un conflit d'intérêts .....	290
1.	Droit commun de la représentation.....	291
2.	Intermédiation financière.....	293
B.	Sanction du défaut d'habilitation de l'action sous l'empire d'un conflit d'intérêts .....	297
1.	Droit commun de la représentation.....	297
2.	Intermédiation financière.....	299
	Conclusion du Chapitre 1 .....	303
	<b>Chapitre 2. L'influence de l'action en nom propre sur l'exécution de la mission de l'intermédiaire financier .....</b>	<b>305</b>
	Section 1. La maîtrise décisionnelle de l'intermédiaire financier résultant de l'évaluation préalable de l'adéquation du service.....	306
	Sous-section I. Nature de l'obligation d'évaluer la conformité du service à la situation personnelle du client.....	308
I.	L'obligation d'évaluer la conformité du service à la situation personnelle du client, une obligation dotée d'une pleine juridicité .....	309
A.	Contenu de l'obligation d'évaluer la conformité du service à la situation personnelle du client.....	309
B.	Juridicité de l'obligation d'évaluer la conformité du service à la situation personnelle du client.....	310
II.	L'obligation d'évaluer la conformité du service à la situation personnelle du client, une obligation finalisée .....	311
	Sous-section II. Conséquences de l'évaluation de la conformité du service à la situation personnelle du client.....	314
I.	Présentation du devoir d'abstention.....	316
A.	Existence du devoir d'abstention en droit positif.....	316
1.	Dérogation au principe de liberté contractuelle .....	316
a.	Affirmation du principe de liberté contractuelle .....	316
b.	Altération du principe de liberté contractuelle .....	317
2.	Consécration du devoir d'abstention en droit bancaire et financier...318	

a. Devoir de ne pas conclure un contrat de cautionnement manifestement disproportionné .....	318
b. Devoir de ne pas consentir un crédit manifestement inadapté...	319
B. Fonctionnement technique du devoir d'abstention .....	321
1. La finalité du devoir d'abstention : le contrôle du risque acceptable.....	321
2. L'instrument technique du devoir d'abstention : le transfert de la maîtrise décisionnelle .....	322
II. Inféodation du devoir d'abstention de l'intermédiaire financier à l'exercice des droits subjectifs du donneur d'ordres.....	324
Section 2. L'influence de l'engagement personnel de l'intermédiaire financier durant l'exécution de la mission .....	326
Sous-section I. L'engagement personnel, garantie de l'action de l'intermédiaire financier tenu d'une obligation de ducroire.....	326
I. L'objet de l'engagement de ducroire façonné par le rôle d'intermédiaire du garant .....	328
A. Le ducroire de droit commun, garantie d'exécution des engagements résultant de l'accomplissement de la mission d'intermédiation.....	328
B. Le ducroire de l'intermédiaire financier, garantie de bonne fin de l'opération de marché.....	331
1. Altération de l'objet de la garantie en l'absence de liens bilatéraux .....	331
2. Altération de l'objet de la garantie en raison de l'intervention d'une chambre de compensation .....	332
a. Incidence de la compensation en net sur la consistance de l'engagement de ducroire des intermédiaires financiers.....	332
b. Incidence de la ségrégation individuelle des positions clients sur la consistance de l'engagement de ducroire des intermédiaires financiers .....	335
II. La nature de l'obligation de ducroire révélée par le rôle d'intermédiaire du garant.....	337
A. Le ducroire, une garantie adjointe à la relation d'intermédiation.....	338
1. Irréductibilité de l'engagement de ducroire à une opération de cautionnement .....	338
2. Irréductibilité de l'engagement de ducroire à une opération d'assurance.....	341
B. Le ducroire, une garantie confortant l'accomplissement de sa mission par l'intermédiaire financier.....	342
1. Présentation de l'analyse de l'engagement de ducroire en un porte-fort d'exécution.....	342
2. Réfutation de l'analyse de l'engagement de ducroire en un porte-fort d'exécution.....	344

Sous-section II. L'engagement personnel, sanction de l'action de l'intermédiaire financier auteur d'un dépassement de pouvoir..	347
I. Recevabilité technique de l'engagement personnel de l'intermédiaire financier à titre de sanction d'un dépassement de pouvoir.....	349
A. Impossible attribution de la qualité de partie à titre de sanction d'un dépassement de pouvoir du représentant .....	350
1. Recensement des sanctions proposées en cas de dépassement de pouvoir du représentant .....	350
2. Refus de l'attribution au représentant de la qualité de partie à l'acte accompli en dépassement de pouvoir .....	351
B. Possible consolidation de la qualité de partie à titre de sanction d'un dépassement de pouvoir du représentant .....	354
1. L'engagement personnel du représentant, source de l'attribution dérogatoire de la qualité de partie .....	354
2. Le dépassement de pouvoir du représentant, justification à la consolidation de la qualité de partie.....	354
II. Opportunité de l'engagement personnel de l'intermédiaire financier à titre de sanction d'un dépassement de pouvoir .....	355
A. L'engagement personnel de l'intermédiaire financier auteur d'un dépassement de pouvoir, une sanction conforme à l'intérêt du marché .....	356
1. Validité de l'acte accompli en situation de dépassement de pouvoir.....	356
2. Efficacité de l'acte accompli en situation de dépassement de pouvoir.....	356
B. L'engagement personnel de l'intermédiaire financier auteur d'un dépassement de pouvoir, une sanction confortant l'exercice des droits subjectifs du donneur d'ordres.....	358
Conclusion du Chapitre 2 .....	361
Conclusion du Titre 1 .....	363
<b>Titre 2. L'obligation de rendre compte de l'intermédiaire financier.....</b>	<b>365</b>
<b>Chapitre 1. L'obligation d'information de l'intermédiaire financier.....</b>	<b>367</b>
Section 1. L'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier .....	367
Sous-section I. Fonctions de l'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier.....	370
I. Expression d'un consentement éclairé .....	370
A. L'obligation précontractuelle d'information de droit commun .....	370
B. L'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier .....	372
II. Protection contre les risques inhérents aux opérations de marché.....	374
A. Une information sur les risques nécessaire au bon fonctionnement des systèmes de négociation d'actifs financiers.....	374



B. Une information sur les risques indissociable de l'exercice des droits subjectifs d'autrui .....	375
Sous-section II. Régime de l'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier .....	377
I. L'élément matériel de l'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier :	
les risques inhérents aux opérations de marché .....	377
A. Les limites d'une revalorisation quantitative de l'information à transmettre.....	378
1. La tentation d'une revalorisation quantitative de l'information à transmettre.....	378
2. La contestation d'une revalorisation quantitative de l'information à transmettre.....	379
B. L'opportunité d'une revalorisation qualitative de l'information à transmettre.....	380
1. Le risque, mesure de l'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier .....	380
a. Le risque, objet avéré de l'obligation de mise en garde de l'intermédiaire financier.....	380
b. Le risque, objet révélé de l'obligation d'« information » de l'intermédiaire financier.....	384
2. Le risque, limite de l'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier .....	385
II. L'élément moral de l'obligation précontractuelle d'information de l'intermédiaire financier :	
l'ignorance légitime du créancier de l'information .....	388
A. Appréciation substantielle de l'ignorance légitime du donneur d'ordres : la qualification d'investisseur profane ou non professionnel.....	388
1. Identité suggérée des concepts d'investisseur profane et d'investisseur non professionnel.....	389
2. Irréductibilité affirmée des concepts d'investisseur profane et d'investisseur non professionnel.....	391
B. Appréciation probatoire de l'ignorance légitime du donneur d'ordres : l'attribution de la charge de la preuve à l'intermédiaire financier débiteur de l'obligation d'information .....	392
1. La preuve de l'exécution de l'obligation d'information de l'intermédiaire financier .....	393
2. La preuve de l'existence de l'obligation d'information de l'intermédiaire financier .....	394
Section 2. L'obligation d'information de l'intermédiaire financier relative à l'exécution de la mission.....	398
I. L'obligation d'information relative au déroulement de la mission de l'intermédiaire financier.....	398

A. Identification de l'information à transmettre quant au déroulement de la mission de l'intermédiaire financier.....	399
B. Analyse de l'information à transmettre quant au déroulement de la mission de l'intermédiaire financier.....	400
1. Une exigence d'information inhérente à l'exercice des droits subjectifs d'autrui .....	401
2. Une exigence d'information rehaussée par l'engagement en nom propre de l'intermédiaire financier .....	401
II. L'obligation d'information relative au résultat de la mission de l'intermédiaire financier .....	402
A. Identification de l'information à transmettre quant au résultat de la mission de l'intermédiaire financier.....	402
B. Portée probatoire de l'information transmise quant au résultat de la mission de l'intermédiaire financier.....	403
Conclusion du Chapitre 1 .....	407

## Chapitre 2. L'obligation d'attribuer au donneur d'ordres

le produit de l'opération accomplie pour son compte .....	409
Section 1. L'attribution du produit de l'opération, conséquence de l'exécution de l'obligation de rendre compte.....	410
Sous-section I. Une obligation de rendre compte inhérente à l'exercice des droits subjectifs d'autrui.....	411
I. Analyse de l'attribution du produit de l'opération fondée sur la conclusion d'un nouvel acte juridique.....	411
A. Opération translatrice .....	412
B. Opération créatrice utilisée à des fins translatives .....	413
II. Réfutation de l'attribution du produit de l'opération fondée sur la conclusion d'un nouvel acte juridique.....	414
A. Inadéquation de l'exigence du consentement du tiers contractant.....	414
B. Inexistence du tiers contractant sur les marchés financiers .....	416
1. Analyse classique de l'opération de marché .....	416
2. Analyse moderne de l'opération de marché .....	417
a. Absence d'échange des consentements lors de la formation de l'opération de marché .....	418
b. Autonomie des engagements lors de l'exécution de l'opération de marché .....	420
Sous-section II. Une obligation de rendre compte dépourvue d'effet translatif de propriété.....	427
I. La corrélation entre l'exécution de l'obligation de rendre compte et le transfert de propriété des titres financiers .....	428
A. L'exécution de l'obligation de rendre compte, cause efficiente du transfert de propriété des titres financiers .....	428
B. L'exécution de l'obligation de rendre compte, matérialisation de la délivrance des titres financiers.....	429
II. La dissociation entre l'exécution de l'obligation de rendre compte et le transfert de propriété des titres financiers .....	432

A. Distinction entre la délivrance et l'individualisation des titres financiers acquis pour le compte du donneur d'ordres.....	433
1. Inféodation du transfert de propriété des titres financiers à leur individualisation.....	433
a. L'individualisation nécessaire au transfert de la propriété des choses de genre .....	433
b. La qualification de choses de genre des titres financiers.....	436
2. Identification du fait constitutif de l'individualisation des titres financiers .....	437
B. Complémentarité entre la délivrance et l'individualisation des titres financiers acquis pour le compte du donneur d'ordres.....	440
Section 2. Les incidences de l'appropriation temporaire du produit de l'opération sur l'exécution de l'obligation de rendre compte .....	444
Sous-section I. Identification d'une obligation de transférer la propriété des actifs acquis pour le compte d'autrui.....	444
I. Contestation textuelle de l'existence d'une obligation de transférer la propriété.....	445
A. L'existence d'une obligation de transférer la propriété résultant de la remise en cause du principe du transfert immédiat de la propriété.....	445
B. L'inexistence de l'obligation de transférer la propriété résultant de la consécration du principe du transfert <i>solo contractu</i> de la propriété.....	447
II. Reconnaissance technique de l'existence d'une obligation de transférer la propriété.....	448
A. L'admission d'une obligation de transférer la propriété en droit commun des contrats .....	449
1. Les limites d'une conception matérielle de la notion d'obligation.....	449
2. La reconnaissance technique d'une obligation de transférer la propriété.....	450
B. L'admission d'une obligation de transférer la propriété de l'intermédiaire financier devenu propriétaire des actifs acquis pour le compte de son donneur d'ordres.....	453
1. Impossible caractérisation d'une obligation de transférer la propriété au niveau de l'opération de marché.....	454
2. Identification de l'obligation de rendre compte incombant à l'intermédiaire financier comme une obligation de transférer la propriété.....	455
Sous-section II. Régime de l'obligation de transférer la propriété des actifs acquis pour le compte d'autrui.....	457
I. Explication technique de l'attribution temporaire de la propriété des actifs à l'intermédiaire.....	457

A. La thèse du transfert de propriété au profit de l'intermédiaire financier sous condition résolutoire du paiement du prix par le donneur d'ordres .....	458
B. L'assujettissement de l'obligation de rendre compte de l'intermédiaire financier à la condition suspensive du paiement du prix par le donneur d'ordres .....	459
II. Régime de l'obligation de transférer la propriété des actifs acquis pour le compte d'autrui sous condition suspensive de paiement du prix ....	461
A. Régime de l'obligation <i>pendente conditione</i> .....	461
B. Régime de l'obligation lors du dénouement de la condition .....	463
1. L'accomplissement de l'événement conditionnel.....	463
2. La défaillance de l'événement conditionnel.....	464
a. L'obsolescence de l'exécution en bourse résultant de l'application du régime de la condition suspensive défaillante	464
b. La protection du donneur d'ordres résultant de l'application du régime de la condition suspensive défaillante .....	466
Conclusion du Chapitre 2 .....	469
Conclusion du Titre 2 .....	471
Conclusion de la Seconde partie .....	473
Conclusion générale .....	475
Bibliographie .....	479
Index alphabétique.....	551